

Home > L'Imam Al-Hussayn et le Jour de 'Achourâ' > L' Imam al-Hussayn et le Respect scrupuleux des Engagements et des Pactes

L' Imam al-Hussayn et le Respect scrupuleux des Engagements et des Pactes

La "*Chari'a*"¹ islamique définit la conduite politique et la fonde sur des règles morales, doctrinales et juridiques rigoureuses. Elle accorde aux pactes et aux traités une immunité inviolable. Dieu dit, en effet:

«Ô vous qui croyez! Respectez vos engagements...» (Coran, V, 1)

et:

«Tenez vos engagements, car les hommes seront interrogés sur leurs engagements». (Coran, XVII, 34)

Les Imams d'Ahl-ul-Bayt (l'Imam 'Ali et ses descendants) représentaient à cet égard l'exemple à suivre. En tant que continuateurs de l'expérience du Prophète, et gardiens du Message ils tenaient à ce que leur conduite politique soit l'incarnation et l'application effective de la jurisprudence politique de la *chari'a* islamique. La devise: «La fin justifie les moyens» n'ait guère la leur. La morale primait tout lorsqu'ils étaient aussi bien avec les masses populaires qu'avec les adversaires. Cette morale politique leur à certes coûté, très cher, dans la lutte acharnée qu'il ont menée contre la corruption et la déviation des Omayyades et ensuite des Abbassides. Mais qu'importait pour eux! Ce dont ils se souciaient, n'était point de remporter des victoires éphémères et momentanées, mais de fixer des règles et des attitudes que l'histoire devrait enregistrer et que les générations futures devront suivre. Après tout, ils étaient les continuateurs de la Tradition du Prophète, et leur mission ne se limitait pas à leur époque contemporaine, mais s'étendait à toute l'histoire future l'humanité.

Ainsi, lorsque les masses populaires, acquises à la cause des Ahl-ul-Bayt, ont souffert le martyre en subissant le traitement cruel que leur réservaient les Omayyades, et qu'ils se sont tournés vers al-Hussayn (après le décès de son frère al-Hassan en l'an 50 H.) pour lui demander de déclencher une action susceptible de conduire à la destitution de Mu'âwīyah, l'Imam al-Hussayn récusa leur initiative en leur faisant valoir qu'il y avait entre lui et Mu'âwīyah un pacte (signé par l'Imam al-Hassan) qu'il

continuerait à respecter, pour sa part, et était illégal de dénoncer; et ce, bien qu'il ait refusé catégoriquement la désignation de Yazid comme successeur de son père au Califat.

Al-Cheikh al-Mufid, citant les témoignages d'al-Kalbi, d'al-Madâ'inî et d'autres biographes, nous relate dans les lignes suivantes cet épisode de la vie de l'Imam al-Hussayn:

«L'Imam al-Hassan était juste décédé, les Chiites d'Iraq envoyèrent à l'Imam al-Hussayn des messages dans lesquels ils affirmaient leur volonté de lui prêter serment d'allégeance en vue de le porter au Califat et de destituer Mu'âwîya. Al-Hussayn rejeta cette requête en arguant du pacte qui existait entre lui et Mu'âwîyah, et qu'il n'était pas permis de le dénoncer avant l'expiration du délai prévu. Il leur dit que c'est seulement après la mort de Mu'âwîya (mort qui marque la fin de la validité de ce pacte) qu'il pourrait étudier et envisager leur proposition concernant sa désignation pour le califat»²

1. La loi islamique

2. "Al-Irchâd", op. cit. p. 200